



La Sûreté Ferroviaire : une **offre de service** à **votre mesure**

Nos prestations sûreté : votre besoin, nos savoir-faire

SOMMAIRE

01.

PRÉSENTATION DE LA SÛRETÉ FERROVIAIRE 3

Qui sommes-nous ? 4

Une organisation au service de vos besoins 5

02.

NOS SOLUTIONS 15

03.

NOTRE OFFRE TARIFAIRE 19

Notre modèle économique 20

GLOSSAIRE 23



01.

Présentation de la Sûreté Ferroviaire

Qui sommes-nous ?

Les agents du Service Interne de Sécurité SNCF sont formés, assermentés, agréés et armés. Ils participent à la tranquillité des personnes et des biens, sécurisent les trains et les gares, et assurent la protection des lignes. Ils réalisent leurs missions en tenue ou en civil.

Pour répondre au besoin de ses clients, la Sûreté Ferroviaire déploie sur l'ensemble du territoire ses 3 200 agents opérationnels.

Dans le cadre de leur mission, ils disposent de pouvoirs spécifiques :

POUVOIRS DE DROIT COMMUN

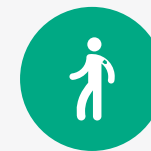
- **Interpellation:** appréhender le ou les auteur(s) d'un crime ou d'un délit flagrant puni d'une peine d'emprisonnement.

POUVOIRS DE POLICE ADMINISTRATIVE

- **Inspection visuelle de bagages** avec consentement du propriétaire ;
- **Fouille de bagages** avec consentement du propriétaire ;
- **Palpation de sécurité** avec consentement de la personne et dans des conditions fixées par arrêté préfectoral.

POUVOIRS DE POLICE JUDICIAIRE

- **Injonction verbale ou contraignante de descendre du train** et/ou de sortir des emprises SNCF et/ou interdiction d'accès au train ;
- **Constat par procès-verbal** des infractions à la police du transport ferroviaire ;
- **Relevé ou recueil d'identité** des contrevenants ;
- **Vente à la sauvette:** saisie de marchandises mises en vente sans autorisation dans les emprises ferroviaires ainsi que les étals.



3 200
agents



Notre savoir-faire ? Une offre unique et la connaissance du système ferroviaire.

Nos engagements :

- Le sur-mesure et la confidentialité
- Des standards de service globaux avec une approche locale
- L'innovation au service de vos problématiques spécifiques

Une organisation au service de vos besoins

Pour réaliser les prestations qu'il propose, le Service Interne de Sécurité s'appuie sur une organisation structurelle.

La Direction de la Sûreté est chargée d'assurer, de manière globale, le pilotage et la coordination nationale du Service Interne de Sécurité et de ses autres moyens et ressources. Elle assure le déploiement territorial opérationnel pour accomplir les prestations contractualisées, en cohérence avec les besoins clients et les actions menées par les pouvoirs publics.

Elle s'assure de la qualité du service rendu et anime les relations avec les partenaires externes nationaux (pouvoirs publics, forces de l'ordre, services de secours, services de l'État).

Elle anime les relations avec les partenaires externes nationaux (pouvoirs publics, forces de l'ordre, services de secours, services de l'État). Elle organise le système d'alerte et de déclenchement de gestion de crise Sûreté.



Une organisation unique : seuls 2 organismes de transport, la RATP et la SNCF ont un Service Interne de Sécurité. C'est une prérogative unique accordée par la loi. Nous nous efforçons chaque jour de répondre au mieux aux besoins de nos clients par l'engagement de nos équipes et un service sur-mesure et innovant en lien avec les problématiques sociétales actuelles.



Une offre de service complète

Pour assurer un transport sûr, performant et serein, la Sûreté Ferroviaire s'appuie sur des atouts et des compétences complémentaires.



01 Le maillage territorial

Le maillage territorial:
Parfaitement calquées sur l'organisation territoriale de l'État, les Directions de Zone Sûreté garantissent un solide maillage, au plus près des enjeux et des problématiques Sûreté locales.



02 Des équipes spécialisées

Des équipes spécialisées:
La Sûreté Ferroviaire dispose d'unités spécialisées susceptibles d'apporter leur concours aux différents services d'investigation (Police, Gendarmerie, Douanes, ...). Elles se consacrent à la lutte contre les tags, les vols de métaux, les intrusions au sein des emprises ferroviaires et à la sûreté économique et financière.



03 Des forces projetables sur l'ensemble du territoire

- **L'Unité Nationale d'Intervention Rapide (UNIR):** regroupe des agents opérationnels qui interviennent en appui des équipes locales.
- **L'Équipe d'Assistance Rapide (EAR):** constituée d'agents du Service Interne de Sécurité et d'agents d'Escale, qui gèrent les situations exceptionnelles et offrent une prise en charge des voyageurs en situation perturbée.
- **Une plateforme cynophile:** une unité de cyno-défense qui assure une présence dissuasive et des équipages spécialisés dans la détection et la recherche d'explosifs.
- **Les Unités Civiles (UC):** œuvrent pour prévenir les risques terroristes, contre les vols à la tire et les atteintes sexistes et sexuelles.
- **Le Groupement de Protection de l'Infrastructure (GPI):** doté d'équipements spécifiques (drone, nano-drone, etc.), il est chargé de la protection du patrimoine SNCF.



04 Des centres de gestion de crise 24/7

Véritable épicerie de la coordination opérationnelle, le Centre National de Sûreté Ferroviaire (CNSF), dispose 24 h/24 et 7 j/7 d'une vision à 360° de l'environnement ferroviaire.

- **Le Poste de Commandement National Sûreté (PCNS)** assure le déclenchement des interventions et garantit la circulation instantanée des informations entre les équipes de la Sûreté Ferroviaire et les forces de l'ordre.
- **La Patrouille Vidéo (PV)** observe en temps réel les images issues des caméras de vidéo protection implantées dans les gares et détecte les faits sûreté.
- **Le Centre Vidéo Sûreté d'Île-de-France (CVSI)** centralise et transmet les images des gares et /ou des trains pour répondre aux demandes de réquisitions judiciaires des Officiers de Police Judiciaire (OPJ) leur permettant de mener leurs enquêtes.
- **DNSF** : point d'entrée en cas de situation de sûreté dégradée ou potentiellement à risque, de nature à impacter l'exploitation ferroviaire, le Dirigeant National Sûreté Ferroviaire (DNSF) assure l'astreinte nationale et coordonne les moyens opérationnels de la Sûreté, en gestion de crise.

Des dispositifs rassurants et performants



01 Les drones

Au sein des équipes de la Sûreté Ferroviaire, des agents sont spécialement formés au pilotage de drones.

Cet outil permet, entre autres, de surveiller le réseau, les infrastructures, de lutter contre la commission de certaines infractions (vols, tags, etc.).



02 La cyno-défense

Particulièrement dissuasifs face aux phénomènes de bande, les binômes cyno-défense s'avèrent d'une grande utilité.

La Sûreté Ferroviaire dispose de 20 conducteurs de chiens (CDC) formés à la défense. Les équipages cyno-défense interviennent toujours en renfort des équipes opérationnelles lors des missions classiques de sécurisation ou lors d'événements.

Les binômes cyno-défense permettent lors de situations conflictuelles d'apaiser les tensions et de faciliter la gestion des conflits.

L'efficacité de l'animal est redoutable, il est un véritable moyen de dissuasion face aux tentatives d'agression ou d'intimidation. Si l'effet escompté n'est pas atteint, le chien a alors pour rôle de s'interposer face aux individus pouvant porter atteinte à l'intégrité physique des agents.



03 La caméra piéton

UN OUTIL À OBJECTIF DOUBLE

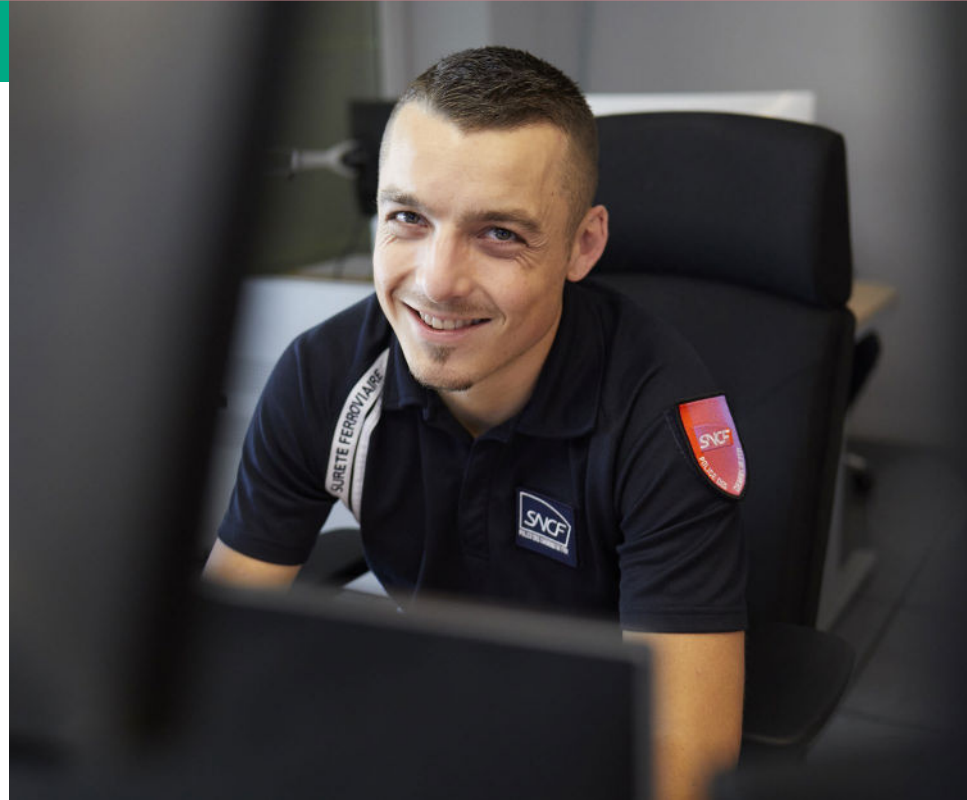
La caméra piéton peut être déclenchée dès lors que les agents disposent d'éléments objectifs tels que l'agressivité, agents filmés à leur insu, violences verbales ou physiques, lieu à risque. Le déclenchement de l'enregistrement s'effectuera à l'initiative de l'agent après information des personnes concernées. Le visionnage permet de collecter des preuves pour constater des infractions et poursuivre leurs auteurs.

Sécurité

Les caméras piéton jouent un rôle notoire dans l'apaisement des situations conflictuelles rencontrées par les agents. Ainsi, il a été constaté une plus forte diminution des accidents du travail sur les sites dotés de caméras piéton.

Sûreté

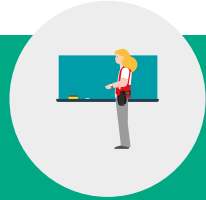
La caméra piéton sert notamment de preuve pour constater des infractions et poursuivre leurs auteurs dans le cadre de procédures judiciaires ou administratives.



Une protection en temps réel, 7/7, 24/24 au service de toute problématique opérationnelle

- Le service est nécessaire à la réalisation de toute prestation opérationnelle de sûreté.
- Il est inclus dans le tarif horaire, validé par l'Autorité de Régulation des Transports chaque année.

Une formation d'excellence au service de tous



Acquérir une connaissance et une pratique suffisante pour assurer la sûreté des biens et des personnes;

Prévenir le risque d'agression;

Donner à vos collaborateurs une posture professionnelle empreinte de sûreté.

L'Université de la Sûreté est l'organisme de formation de référence pour les formations liées à la sûreté en milieu ferroviaire.

Elle s'appuie sur la compétence de ses formateurs dont l'enseignement repose sur des savoirs théoriques et des techniques d'intervention professionnelle. Les formations proposées sont en adéquation avec les problématiques opérationnelles rencontrées. Leur objectif est de poursuivre la délivrance d'une formation de qualité et de devenir le lieu de référence pour les formations relatives à la Sûreté Ferroviaire.

→ L'Université de la Sûreté est certifiée QUALIOPi et dispense plus de

20 000

heures de formation par an.

Qualiopi
processus certifié



LA FORMATION CONTINUE

L'Université propose également des formations spécialisées qui permettent aux agents opérationnels d'évoluer en toute sécurité dans l'environnement ferroviaire. Les thématiques indérogables sont le juridique métier, les techniques d'intervention professionnelles et le tir.

→ Durée de la formation :

192

heures de cours

12

semaines de stage opérationnel

Notre expertise pour votre sécurité

La sécurité de nos agents est au cœur de nos préoccupations pour assurer votre performance. La Direction de la Sûreté s'engage à :

- Contrôler le respect des procédures par la réalisation d'audits (métier, armement, sécurité des sites, etc) ;
- Assurer le respect du code de déontologie des agents du Service Interne de Sécurité SNCF par la réalisation d'enquêtes et la formulation de préconisations, et de veiller au respect des conditions de maintien au sein du service.



Une connaissance sûreté à 360°

L'OBSERVATOIRE NATIONAL SÛRETÉ

L'Observatoire a pour mission de faire parler, à partir des données extraites de notre outil de remonté des faits, les faits Sûreté recensés au sein des emprises ferroviaires, afin de suivre les évolutions de la délinquance. Ces recherches permettent de réaliser des analyses détaillées, en intégrant une dimension statistique pour une véritable valorisation des données.

UNE ANALYSE APPROFONDIE DES DONNÉES

L'Observatoire a pour objectif d'analyser l'environnement sûreté sur tout le territoire national, en s'assurant de la cohérence des données en sa possession. Une fois les éléments utiles identifiés puis l'étude réalisée, l'Observatoire va pouvoir dresser un bilan de malveillance et établir les différents profils de délinquance, sur un secteur et une période donnée.

Il sera par la suite en mesure de répondre aux demandes des différents acteurs sûreté, souhaitant réaliser d'éventuels diagnostics.

Ce que nous pouvons faire pour vous

Le Service Interne de Sécurité SNCF est doté d'une équipe d'experts dédiée à la conduite de projets et d'expérimentations à forte dimension technique et/ou technologique pour apporter une réponse plus performante ou s'adapter à de nouveaux besoins opérationnels. Cette équipe s'attache également au maintien en condition opérationnelle des solutions de sécurisation techniques.

Son travail s'articule autour de 9 axes :



Plaque CéZAR

L'ANALYSE CÉZAR, AU CŒUR DE L'ENVIRONNEMENT SÛRETÉ

La plaque CÉZAR joue un rôle bien défini au sein de la Sûreté Ferroviaire : celui de collecter et mettre en relief toutes les informations liées à un fait sûreté commis au sein des emprises ferroviaires. Les analystes, au cœur de la saisie, jouent un rôle prépondérant dans le traitement des données et leur analyse.

La plaque CÉZAR Île-de-France est constituée d'opérateurs soutenus par des homologues en renfort sur le territoire national.

Exercer le continuum de sécurité pour une meilleure efficacité opérationnelle

Le Service Interne de Sécurité SNCF travaille au quotidien avec ses clients mais également avec des partenaires régaliens et institutionnels, en opérationnel comme en fonctionnel.

L'objectif

Coordonner au mieux la stratégie et les opérations, partager les problématiques sûreté et les informations.

Dans cette optique de facilitation, la Sûreté Ferroviaire dispose d'un bureau des conseillers (trois cadres externes en détachement de leur administration et un interne). Ils sont chargés d'assurer la liaison entre les institutions partenaires et la SNCF, dans une logique d'amélioration permanente des partenariats. Ils apportent aussi une expertise technique spécifique.

Leurs missions

Des liens privilégiés avec l'État (notamment : ministère des Transport, Ministères des Transports, de l'Intérieur et de la Justice, cabinet du ministre délégué auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Chargé des transports, Cadres détachés de la Police, de la Gendarmerie et de la Magistrature) permettent à la Direction de la Sûreté d'assurer la cohérence globale du système de Sûreté Ferroviaire.



Nos partenaires

- L'Unité de Coordination et Sécurisation dans les Transports en Commun (UCSTC);
- La Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI);
- Le Service National de la Police Ferroviaire (SNPF);
- La Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN);
- La Sous-Direction Régionale de la Police des Transports (SDRPT);
- Le Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN);
- La RATP;
- Les organismes professionnels et institutions dédiées (par exemple l'Union des Transports Publics ou encore l'Union Internationale des Chemins de Fer).



02.

Nos
solutions

Des actions concrètes au service de problématiques variées

MISSION DU SERVICE INTERNE DE SÉCURITÉ SNCF

Dans le cadre de sa mission de prévention, le Service Interne de Sécurité SNCF est chargé de veiller à la sécurité des personnes et des biens, de protéger les agents et le patrimoine, et de veiller au bon fonctionnement du système d'exploitation ferroviaire.

Afin de mener à bien cette mission, le Service Interne de Sécurité SNCF met en œuvre les actions suivantes :

Assurer une présence rassurante et dissuasive

La présence visible de la Sûreté Ferroviaire dans les espaces (véhicules et emprises) permet de dissuader les auteurs potentiels d'infractions et de tranquilliser les usagers, les clients et les personnels.

À l'occasion de ces opérations, les agents veillent à empêcher la commission d'infractions et à interrompre celles qui connaissent un début d'exécution. Ils accordent une attention particulière à la prévention des violences et des atteintes à caractère sexiste et sexuel, axe prioritaire de leur action.

À noter que, si les agents de Sûreté Ferroviaire peuvent effectuer des opérations ayant pour finalité exclusive le gardiennage de biens (marchandises, bâtiments, matériels, installations, etc.), ces opérations doivent rester exceptionnelles et durer le temps strictement nécessaire à la mise en place d'une solution alternative par les responsables d'établissement. Elles ne peuvent donc être réalisées que sur demande du DNSF, du PCNS, du DZS, du Directeur d'entité.



Prévenir la commission d'actes malveillants

Lorsqu'elle n'est pas effectuée de façon visible, la surveillance des atteintes aux personnes ou aux biens peut être réalisée de façon discrète :

- Sur le terrain, par des agents en uniforme (surveillance nocturne de chantier ou de zone fret, par exemple), ou en tenue civile (surveillance en gare contre les vols à la tire, par exemple) ;
- Ou par l'intermédiaire de systèmes électroniques de sécurité (télésurveillance, vidéoprotection, patrouille vidéo, drones).

Nos solutions



1. PROTECTION
DU PATRIMOINE
ET DES BÂTIMENTS



2. PROTECTION
DES LIGNES ET
INSTALLATIONS
FERROVIAIRES



3. PROTECTION
DES LIEUX
DE STOCKAGE



4. SURVEILLANCE
DES GARES



5. PATROUILLE-
VIDÉO



6. SURVEILLANCE
DES ATELIERS
ET CENTRES DE
MAINTENANCE



7. PROTECTION
DES EMPRISES DE
COMMERCES ET DE
SERVICES



8. PROTECTION
DES SERVICES
DE COMMERCES



9. SÉCURISATION
DES TRAINS AU
DÉPART, À L'ARRIVÉE
ET LORS DES
ARRÊTS EN GARE



10.
ACCOMPAGNEMENT
DES TRAINS SUR
LE TERRITOIRE
NATIONAL



11. SÉCURISATION
DES RAMES À
L'ARRÊT / EN
STOCKAGE



12. APPUI À
L'EMBARQUEMENT
VOYAGEURS



13. CONTRIBUTION
À UNE OPÉRATION
DE LUTTE
ANTI-FRAUDE



14. PROTECTION
DES TRAINS DE
TRANSPORT DE
MARCHANDISES
CLASSIQUES ET
SENSIBLES



15. PROTECTION
DES TRAINS DE
TRANSPORT DE
MARCHANDISES
DANGEREUSES



**16. PROTECTION
DES TRAINS DE
TRANSPORT DE
MARCHANDISES
CLASSIQUES ET
SENSIBLES**



**17. DIAGNOSTICS
ET EXPERTISES**



**18. SÛRETÉ
ÉCONOMIQUE
& FINANCIÈRE**




**19. PROTECTION
DES SITES GRÂCE
À CADI/CANIF**



**20. SURVEILLANCE
PAR HÉLICOPTÈRE
DE LA
GENDARMERIE**



**21. LE CENTRE
NATIONAL DE
TÉLÉSURVEILLANCE
SÛRETÉ (CNTS)**



**22. SERVICE
D'ALERTE
NATIONAL**



**23. APPUI TACTIQUE
VIDÉO TEMPORAIRE
(ATVT)**



**24. CONVENTIONS
GENDARMES
RÉSERVISTES**



**25. LEVÉE DE
DOUTE SUR LES
OBJETS DÉLAISSÉS
& CYNO-
DÉTECTION**



**26. ÉQUIPAGE
D'ASSISTANCE
RAPIDE**



**27. FORMATION
UD-SUR**



28. VISION SÛRE

03.

Notre offre
tarifaire

Notre modèle économique



Nous proposons deux types de prestations.

PRESTATIONS RÉGULÉES

Les prestations régulées décrites dans le Document de Référence Sûreté (DRS) reposent aujourd'hui sur une production horaire réalisée par le Service Interne de Sécurité SNCF, dont la tarification est validée par l'ART. Ces prestations à la demande sont facturées sur la base des heures réellement produites.

L'ART valide le tarif horaire. Ce montant est actualisé et revu dans le cadre de la validation du nouveau coût horaire par l'ART pour l'année 2023 dès qu'il sera connu et publié.

AUTRES PRESTATIONS

Les autres prestations proposées par la Direction de la Sûreté sont dites « hors DRS » et sont facturées forfaitairement sur la base d'unités d'œuvre ou de répartition négociée avec les clients.

Ce sont des prestations commerciales et concurrentielles.

LIBELLÉ DE LA PRESTATION	DANS LE DRS		HORS DRS	
	Inclus dans le coût horaire	Commentaire	Sur devis	Commentaire
31 17			✓	Au 12 ^e
Applications Métier et projets opérationnels	✓			
Approche Globale de la Sûreté: Vision Sûre	✓	Détail : méthode d'analyse Sûreté, intégration des données MC sécurité privée, réunion mensuelle 2.0, démarche d'amélioration continue, opération interservices, exercices inter-forces, Rex Blackout, lutte contre les violences et atteintes à caractère sexiste et sexuel.		
ATVT			✓	Sur devis
Baromètre Satisfaction Client Sûreté			✓	Programme Vision Sûre / Sur devis
CADI/CANIF			✓	Au 12 ^e
CNTS			✓	Au 12 ^e
Conventions gendarmes réservistes			✓	Au 12 ^e
Diagnostics et expertises			✓	
Dossier cartographique			✓	Programme Vision Sûre / Sur devis
EAR (Paris, Lyon)			✓	Au 12 ^e
Formation Ud Sur			✓	Au réel
Heure Service Interne de Sécurité	✓			83.18 E
Impact de l'urbanisme et de l'aménagement de la gare sur la gestion Sûreté			✓	Programme Vision Sûre / Sur devis
Levée de doute sur les objets délaissés et cyno-détection			✓	Au 12 ^e
Mise en place de projecteurs GOBO			✓	Programme Vision Sûre / Sur devis
Observatoire	✓			Sur devis
Partenariats externes et cadres détachés	✓			
PCNS	✓			
Plaque de saisie de la donnée CéZaR	✓			
Production et Gestion de crise	✓			
SEF	✓			
SurTé2			✓	Sur devis
Surveillance par hélicoptère de la gendarmerie			✓	Sur devis
Traitement de l'errance en gare			✓	Programme Vision Sûre / Sur devis



Glossaire

ART	Autorité de Régulation des Transports
ATVT	Appui Tactique Vidéo Temporaire
BSC	Baromètre Satisfaction Clients
CÉZAR	Connaissance et Évolutions des Zones À Risques
CNSF	Centre National de Sûreté Ferroviaire
CNTS	Centre National de Téléprotection Sûreté
CSP	Catégories Socioprofessionnelles
CVSI	Le Centre Vidéo Sûreté d'Île-de-France
DFPS	Direction des Forces Projetables Spécialisée
DSA/DSP/DSE	Délégué Sûreté Produit / Établissement
DNSF	Dirigeant National Sûreté Ferroviaire
DZS	Direction de Zone Sûreté
EAR	Équipe d'Assistance Rapide
EF	Entreprise Ferroviaire
GPI	Groupe de Protection de l'Infrastructure
JOP	Jeux Olympiques et Paralympiques
MC	Main Courante
OPJ	Officiers de Police Judiciaire
PCNS	Poste de Commandement National Sûreté
POP	Planification Opérationnelle et Production
PV	Procès-Verbal
REX	Retour d'EXpérience
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RFN	Réseau Ferré National (<i>la consistance du RFN est fixée par le décret n°2002-1359 du 13 novembre 2002</i>)
UDSÛR	Université de Sûreté
UC	Unités Civiles
UNIR	Unité Nationale d'Intervention Rapide
SEF	Sécurité Économique et Financière
SEZAM	Dispositif de Sécurisation de Zones par Alarmes Mobiles
SNCF	Société Nationale des Chemins de fer Français
SSMSI	Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure
VP	Vidéo Patrouille



SNCF - DIRECTION DE LA SÛRETÉ

Rédaction : Marie BOUSQUET
Conception graphique : Céline Chevet
Crédits photos : Matthieu Raffard, Létizia Le Fur,
Maxime Huriez, Anais Le Guennec,
Médiathèque SNCF
Mars 2023